



DANS SA SEANCE DU 27 NOVEMBRE 2023 LA MUNICIPALITE

A décidé

- De donner un préavis favorable à l'installation de panneaux solaires photovoltaïques à M. Bourgeois, parcelle 553, Ch. des Mélèzes 21 ; M. Dobler, parcelle 562, Ch. des Mélèzes 12 ; M. et Mme Jenni, parcelle 558, Ch. des Mélèzes 16 ; M. et Mme Andrey, parcelle 556, Ch. des Mélèzes 18 ; M. et Mme Brugger, parcelle 554, Ch. des Mélèzes 20 ; M. Weldcher, parcelle 557, Ch. des Mélèzes 17 ; M. O'Hanlon et Mme Padrocchi, parcelle 561, Ch. des Mélèzes 17 ; M. et Mme Vuillemin Zollinger, parcelle 560, Ch. des Mélèzes 14 ; Mme Favri Creteigny, parcelle 563, Ch. des Mélèzes 11 ;
- De délivrer les permis d'utiliser à M. Favre, parcelle 597, Sur les Moulins 32, changement du système de chauffage au gaz par la pose d'une PAC ; parcelle 346, Rte de la Pale 3, création de 8 places de parc ; ;. Et Mme Lorini, parcelle 83, Le Vieux Bourg 16, pose d'une nouvelle clôture ; parcelle 322, M. Hardegger, Sur les Moulins 6, création sur le toit du garage d'un velux avec store intérieur obscurcissant ; M. Chavarriaga, parcelle 77, Le Vieux Bourg 10, pose de volets ; parcelle 213, M. Ackermann, Sentier de Renges 8, rafraîchissement des peintures des façades et entretien de la toiture, construction d'un mur en remplacement de la haie ;
- De délivrer le permis de construire à M. Grégoire Henrioud, architecte, parcelle 639, Rte de Genève 101, pour le changement d'affectation d'une boulangerie-tea-room en pizzeria.

La municipalité